



**VŒU D'URGENCE  
PRESENTE PAR MONSIEUR LE MAIRE  
LORS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 9 FEVRIER 2011**

**Pour le maintien du service de chirurgie cardiaque  
de l'Hôpital Henri Mondor**

- **VU** les vœux du Conseil Général du Val de Marne en date des 28 juin 2010 et 24 janvier 2011 se prononçant pour le maintien du service de chirurgie cardiaque et le développement du pôle d'excellence cardiovasculaire du CHU Henri Mondor,
- **VU** les interventions auprès de l'Agence Régionale de Santé des représentants de l'ordre des médecins du Val de Marne, du SAMI 94, de la Présidente de l'Université et du doyen de la faculté de médecine sollicitant un moratoire dans l'attente d'audits sur les quatre filières de chirurgie cardiaque de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris,
- **VU** la lettre du Président du Conseil Général, Christian FAVIER, en date du 2 février 2011 informant les Maires de la décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) déclarant la fermeture effective d'ici l'été du service de chirurgie cardiaque de l'Hôpital Henri Mondor,
- **CONSIDERANT** l'intérêt, en matière de santé publique, pour les Caudaciennes et les Caudaciens de maintenir en activité le service de chirurgie cardiaque de l'Hôpital Henri Mondor, seul établissement en Val de Marne ouvert aussi sur la Seine et Marne,

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **S'OPPOSE** au programme de restructuration des centres de chirurgie cardiaque qui, en décidant la suppression du seul service de chirurgie cardiaque de l'Est francilien situé au C.H.U. Henri Mondor, met ainsi en péril la qualité de l'offre de soins de proximité et fragilise le secteur public hospitalier de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris,
- **S'ASSOCIE** aux initiatives du collectif composé d'usagers, de médecins, d'universitaires, d'élus et partenaires institutionnels du territoire Val de Marnais.

➤ **La présent vœu est adopté à l'unanimité.**



*Pour extrait conforme,  
Le Maire,*

*Jean-Jacques DARVES*